

---

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR17.04PR  
concernant  
les comptes pour l'année 2016**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 8, 15 et 29 mai 2017 pour examiner les comptes 2016.

Elle était composée de Madame Natacha RIBEAUD EDDAHBI, de Messieurs Pierre CHERBUIN, Thierry GABERELL, Olivier JAQUIER, Laurent ROQUIER, Roland VILLARD et du soussigné, président, désigné rapporteur. M. Roland VILLARD était excusé le 15 mai et remplacé par M. Roger GYGAX le 29 mai.

La délégation municipale était composée de MM. Jean-Daniel CARRARD, syndic, et Fabrice WEBER, chef du service des finances. Nous les remercions pour les informations claires et détaillées qu'ils ont fournies à la Commission.

La Commission a également pris connaissance du rapport relatif à la vérification des comptes annuels établi par la fiduciaire BDO SA.

### **Résultat de l'exercice**

L'exercice 2016 se solde par un bénéfice net de CHF 402'877.- alors que le budget prévoyait un déficit de plus de 4 millions.

Cette différence s'explique essentiellement par :

- des charges de personnel moins importantes que prévu de CHF 2'200'000.-, cette diminution est liée à des engagements différés ou retardés ;
- des revenus fiscaux plus importants des personnes morales ;
- une baisse des prix d'achat du gaz et de l'électricité.

Le résultat positif est également lié à une attribution aux fonds limitée à quelque 3 millions, contre environ 8 millions en 2015. Les prélèvements aux fonds ont également pu être réduits à CHF 419'008.- alors qu'une somme de plus de 3 millions était budgétée.

Une seule écriture de bouclage a été effectuée : la valeur de la participation de la Ville dans la SA Energie naturelle Mollendruz SA a été réduite de CHF 630'000.- à CHF 1.- car le projet ne paraît pas pouvoir se réaliser dans un avenir proche. Rappelons que la Ville avait investi CHF 30'000.- en 2008 et contribué à la recapitalisation de la société pour CHF 600'000.- en 2013.

Par rapport aux comptes 2015, on note les différences principales suivantes :

## **Charges**

### Imputations internes

Elles sont fortement réduites, essentiellement parce que les charges sociales ne sont plus comptabilisées au service du personnel puis imputées aux services, mais réparties directement dans chaque service, ce qui a l'avantage de donner des indications plus claires sur les coûts du personnel de chaque service.

### Fonds

Les attributions aux fonds sont fortement diminuées. Il s'agit principalement de versements obligatoires comme les revenus de la taxe d'épuration affectés au fonds STEP.

### Aides et subventions

La nette augmentation des aides et subventions est liée notamment à un plus fort soutien des soins à domicile.

### Participations aux collectivités publiques.

L'augmentation est due à l'augmentation constante de la facture sociale.

### Charges du personnel

Les charges en personnel continuent d'augmenter dans une proportion plus importante que les revenus de la commune. Les charges ont progressé de 5.5 % en 2016. Cette progression aurait été plus importante encore sans les économies, en partie involontaires - en relation avec des engagements retardés - et une inflation minimale qui limite les adaptations à l'évolution du coût de la vie, comme ces dernières années.

L'augmentation moyenne annuelle de ces dix dernières années est de 4,45 %. L'augmentation totale sur 10 ans des charges du personnel est de 48.8% (soit de CHF 38.31 millions en 2007 à CHF 57.03 millions en 2016) alors qu'elle n'a été que de 24.4 % pour les recettes fiscales (soit de CHF 56.39 millions en 2007 à CHF 70.13 millions en 2016), respectivement deux fois moins élevée.

## **Revenus**

### Imputations internes

La différence au niveau de la répartition des charges sociales se retrouve également au chapitre des revenus.

### Remboursement des collectivités publiques

La péréquation a rapporté un peu plus que l'année précédente.

### Taxes, émoluments et ventes

Les prix plus faibles du gaz et de l'électricité se traduisent par une diminution des recettes liées à leur fourniture.

### Impôts

Le revenu des personnes morales a été meilleur que prévu, mais risque de fortement diminuer dès la mise en place des mesures liées à la fiscalité des entreprises avec la Planification financière 2017 qui devrait remplacer RIE III, avec le même type de conséquences financières pour la commune. Il peut y avoir également aussi un effet de rattrapage ou de réévaluation de certaines taxations.

Le revenu de l'impôt sur les quelque 1'683 frontaliers qui travaillent à Yverdon-les-Bains a atteint CHF 3.88 millions.

L'arrivée de 262 nouveaux habitants n'a malheureusement pratiquement pas eu d'influence sur les revenus des personnes physiques, apportant au total moins de CHF 100'000.- Il est important qu'à l'avenir la Ville attire un éventail plus large de nouveaux habitants, pour assurer un revenu fiscal au moins

dans la moyenne actuelle (qui est de CHF 2'150.- par contribuable). Il s'agit notamment de pouvoir financer l'accroissement parallèle des besoins en services assumés par la commune, services indispensables pour inciter de nouveaux contribuables à venir habiter à Yverdon-les-Bains.

#### Droits de mutation et impôts sur les gains immobiliers

Ces deux sources de revenus, par nature peu prévisibles, sont en baisse.

### **Investissements**

Le total des investissements se monte à quelque 31 millions. Il était de 39 millions en 2015, mais va très fortement évoluer à la hausse de 2017 à 2019, en relation en particulier avec le collège des Rives et la route de contournement.

Les principaux investissements en 2016 concernent :

- 6 millions pour l'achat de la parcelle Sports 5 (notons que la valeur des bâtiments a été immédiatement amortie, celle des terrains le sera sur la durée) ;
- 2.8 millions pour le réaménagement de la rue de l'Industrie ;
- 1.8 millions pour l'étape 2 de l'amélioration de la STEP ;
- 1.2 millions pour le skatepark ;
- 1.9 millions pour la rénovation du Théâtre Benno Besson ;
- 4.1 millions pour la fibre optique ;
- 3.1 millions pour l'étude du Collège des Rives et de la caserne du SDIS.

### **Dettes et autofinancement**

La dette, bien réduite en 2008, puis relativement stabilisée jusqu'en 2016, a commencé de prendre l'ascenseur en 2016, passant de CHF 216'455 millions en 2015 à CHF 225'516 millions à fin 2016. Elle va augmenter de façon encore très importante dès 2017 puis les années suivantes.

Les intérêts passifs ont heureusement continué de baisser en relation avec l'évolution des taux et le renouvellement des emprunts à des conditions plus favorables.

Le degré d'autofinancement se réduit à 70 % (72 %) en 2015. Il ne permet donc pas de remboursement de la dette et implique qu'il n'y a quasi pas de marge dans la gestion du ménage communal, avec comme conséquence des problèmes pratiques, concrets et récurrents de trésorerie.

### **Perspectives**

La planification financière fait apparaître plus qu'un doublement des investissements dans les années 2017, 2018 et 2019, avec une forte augmentation de la dette. Le maintien d'un ménage communal sain et équilibré pendant cette période va être très difficile, d'autant plus qu'il faut s'attendre à une diminution des recettes des personnes morales et à des modifications de la péréquation.

### **Commentaires sur les comptes**

Page	Compte	Intitulé	Commentaires
16	180.3517.01	Participation déficit Travys	Vu les montants en jeux, plus de 4 millions de francs, il est indispensable et urgent qu'un contrat de prestations précise de façon claire les services attendus de Travys par Yverdon-les-Bains. Des lettres de mission doivent par ailleurs définir la ligne à tenir par les délégués de Ville dans les instances de Travys.

18	427.3161	Loyers et location	Le bureau AggloY n'est plus hébergé dans les locaux de la Ville à l'Ancienne Poste. Il a déménagé à la Rue des Remparts.
22	170.4653	Participation de tiers	Les revenus sont en négatif en raison de l'extourne d'une facture de décembre 2014 d'un club de football pour un montant de CHF 11'697.-
24	171.4392	Entrées et abonnements	Les revenus étaient surestimés, comme pour d'autres comptes.
28	193.4356	Prestations à des tiers	Yverdon-les-Bains assure la gestion des géoportails des communes de Concise, Grandson et Yvonand. Les services sont facturés à un prix correct et couvrent les frais.
28	200.3809	Attributions débiteurs douteux	Une relance des débiteurs est faite régulièrement, avec des résultats mitigés. Les actes de défaut de biens antérieurs à 1995 sont désormais prescrits.
32	220.3290	Intérêts sur fonds privés	Il s'agit de la rémunération de fonds affectés reçus et legs ou donation. Cette rémunération est basée sur le taux épargne de la BCV, plus 0.5 %. Vu la faiblesse actuelle des taux d'intérêt, il est possible que la pratique soit revue, pour éviter des opérations comptables portant sur des sommes minimales.
38	354.3121	Consommation d'eau	La COFI salue les économies importantes réalisées grâce à des interventions techniques et suggère qu'une recherche systématique des possibilités de limiter la consommation d'eau, de gaz et d'électricité soit effectuée.
38	354.3122	Consommation de gaz	Idem
38	354.3123	Consommation d'électricité	Idem
40	425.3003	Jetons des commissions	La COFI constate que le crédit prévu pour le fonctionnement de la commission Urbanisme et mobilité n'a été utilisé que pour une seule séance alors qu'il aurait pu en couvrir six.
42	426.3003	Jeton des commissions	Il semble que la commission des constructions a peu siégé.
46	412.4902	Prestations internes fournies	Il s'agit de travaux effectués pour d'autres services.
50	441.3050	Assurances accidents	Les professions exposées sont assurées à la SUVA, à un taux plus élevé et variable.

50	455	Déchets	La taxe au sac ne couvre qu'une partie du coût de la gestion de déchets. Le principe du pollueur payeur n'est donc toujours pas respecté par la Ville. La COFI demande que cette situation soit corrigée au plus vite et que les dispositions légales soient respectées.
52	466.4341	Taxe introductions aux collecteurs	Un gros travail de rattrapage a été fait, ce qui explique les revenus plus importants que prévu. Ce résultat exceptionnel ne se répétera probablement pas au prochain exercice.
58	571	Colonies de vacances	La COFI demande une évaluation des coûts des colonies en relation avec le taux d'occupation ainsi qu'un travail de fond pour améliorer ce taux.
60	571.3905	Entretien interne des bâtiments	Ce poste inclut toutes les charges liées au bâtiment, telles que chauffage, eau, électricité, réparations et entretien courant.
74	182	Vélos en libre-service	La COFI soutient le principe de la mise à disposition de vélos par la Ville, mais estime que la différence entre les dépenses de CHF 260'451.- et les revenus de CHF 30'492.- est trop importante. La Commission demande que cet écart soit sérieusement réduit.
90	122.4272	Recettes places de parc	L'anomalie de l'attribution de revenus de place de parcs au chapitre d'Agenda 21 avait été corrigée dans le budget 2016, mais revient dans les comptes 2016. La COFI demande que ces revenus soient comptabilisés ailleurs, par exemple sous mobilité ou sous revenu du patrimoine financier.
90	7	Culture, divers postes	La comptabilité de plusieurs salles et spectacles était liée au calendrier de la saison théâtrale et non à l'année civile. Cette différence a été corrigée en 2016 en prenant en compte une période de 18 mois. La COFI salue cette opération qui met fin à une anomalie comptable. La COFI constate avec satisfaction que les économies effectuées sur d'autres postes ont permis de rendre l'opération pratiquement neutre.
98	157	La Marive	Des efforts dans la promotion et la gestion de la Marive sont indispensables pour améliorer les revenus de cette salle, qui est en baisse par rapport à l'année 2015 et nettement inférieurs (CHF 377'740.-) au budget 2016 (CHF 453'000.-)

### **Conclusions :**

La Commission des finances demande que les remarques faites sur les comptes ci-dessus soient suivies d'effet. Cela concerne en particulier :

- la conclusion d'un contrat de prestations avec Travys ;
- une estimation plus réaliste de certains revenus ;
- la recherche et l'application systématique de réparations et adaptations des installations liées aux propriétés communales pour réduire la consommation d'eau et d'énergies ;
- l'application rigoureuse et dans les meilleurs délais du principe du pollueur payeur pour le traitement des déchets ;
- une évaluation claire du coût des colonies et une amélioration du taux d'occupation ;
- une relation plus équilibrée entre dépenses et recettes pour les vélos en libre-service ;
- une meilleure mise en valeur de la Marive, avec une augmentation significative des revenus.

La Commission des finances constate que les comptes de l'année 2016 ont pu être pratiquement équilibrés, mais avec une attribution très restreinte aux divers fonds de la commune en regard de 2015. Mais la Commission s'inquiète de l'évolution négative du taux d'autofinancement et de l'aggravation de la dette, au moment où les conséquences des décisions portant sur des investissements extrêmement importants vont déployer tous leurs effets négatifs sur les finances.

La Commission demande à la Municipalité de travailler intensivement la question des finances communales, en particulier sur les quatre axes suivants pour limiter ces effets, soit :

- Maîtriser de façon très rigoureuse les dépenses. Cela concerne notamment l'évolution de l'effectif du personnel qui ne devrait être augmenté qu'en relation directe avec l'accroissement de la population et des services que celle-ci attend. Cela signifie également qu'il faut donner priorité aux postes directement liés à ces services et non au renforcement des états-majors.
- Rechercher et mettre en œuvre de façon systématique les possibilités d'économies de toutes natures.
- Utiliser toutes les possibilités réalistes et supportables d'augmenter les recettes, en termes de facturation de services, de taxes, de locations, de droits divers.
- Réduire les investissements à un niveau en relation avec la situation financière de la commune.

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis PR17.04PR relatif aux comptes 2016 tel que présenté par la Municipalité.



Pierre Hunkeler  
Président

Yverdon-les-Bains, le 2 juin 2017